

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

à l'interpellation Yvan Pahud - Un détenu sur deux est musulman à Genève. Et dans le canton de Vaud ?

Rappel

Le 15 novembre dernier, le journal genevois GHI révélait que, durant le premier semestre 2017, 47,2 % des détenus de Champ-Dollon étaient de confession musulmane alors que les musulmans représentent environ 6 % des résidents dans ce canton. A Champ-Dollon, les catholiques représentent 20,9 % des détenus, les orthodoxes 7,8 % et les protestants 2,1 %.

Cette disproportion trouve naturellement une part d'explication si l'on regarde les nationalités des détenus de Champ-Dollon : soit l'Albanie (17,8 %) suivi de l'Algérie (15,7 %), de la France (9,8 %), de la Guinée (8,3 %), du Maroc (6,4 %), du Kosovo (5,9 %), de la Suisse (4,4 %), de la Tunisie (4,4 %) de la Gambie (2,6 %) et du Mali (2,3 %).

On relève au passage que les Suisses ne représentent que 4,4 % des détenus à Champ-Dollon, ce qui revient à dire que les autres nationalités ensemble composent le 95,6 %.

L'interpellant a donc le privilège de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

Au 1er décembre 2017, dans les prisons vaudoises :

- Combien de détenus séjournent ?
- Quelles sont les proportions religieuses parmi les détenus ?
- Quelles sont les proportions nationales parmi les détenus ?
- Quels est le nombre de détenus sans papier qui séjourne ?

Par ailleurs :

1. Le Conseil d'Etat estime-t-il que la situation vaudoise est comparable à la situation des autres cantons romands ?
2. Quels sont les problèmes de cohabitation rencontrés dans nos prisons dus au multiculturalisme ?

Réponse

1. Au 1er décembre 2017, dans les prisons vaudoises, combien de détenus séjournent ?

Tous régimes de détention confondus, il y avait 959 personnes détenues à cette date dans les prisons vaudoises.

2. Au 1er décembre 2017, dans les prisons vaudoises, quelles sont les proportions religieuses parmi les détenus ?

Les personnes détenues annoncent leur confession à leur entrée en détention. Sur cette base, il y avait,

à cette date, 451 personnes se déclarant de confession chrétienne (47%), 391 se déclarant de confession musulmane (40.8%) et 117 se déclarant d'autres confessions ou agnostiques (12.2%). L'annonce de la religion ne présume pas une pratique constante de la religion.

3. Au 1er décembre 2017, dans les prisons vaudoises, quelles sont les proportions nationales parmi les détenus ?

Voici un tableau indiquant le nombre de personnes détenues par pays au 1^{er} décembre 2017.

PAYS	Nb Ind.
SUISSE	207
ALGERIE	72
NIGERIA	64
FRANCE	56
KOSOVO	49
PORTUGAL	45
MAROC	39
ROUMANIE	36
ALBANIE	35
TUNISIE	26
GUINEE	25
SERBIE	22
ITALIE	20
ESPAGNE	17
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	14
GAMBIE	13
GUINEE-BISSAU	13
LITUANIE	11
SOMALIE	10
CAMEROUN	10
TURQUIE	9
ERYTHREE	7
GEORGIE	7
BRESIL	7
MACEDOINE	6
POLOGNE	6
NIGER	6
SOUDAN	5
LIBYE	5
ALLEMAGNE	5
CAP-VERT	5

BOSNIE	5
PAYS-BAS (HOLLANDE)	4
GHANA	4
IRAK	4
PALESTINE	4
SYRIE	4
COTE D'IVOIRE	3
EQUATEUR	3
SRI LANKA (CEYLAN)	3
ANGOLA	3
TCHAD	3
BULGARIE	3
GRANDE-BRETAGNE	3
COLOMBIE	3
CHILI	3
LIBERIA	3
KENYA	2
ETHIOPIE	2
AFGHANISTAN	2
MALI	2
SIERRA LEONE	2
EGYPTE	2
BIELORUSSE (BELARUS)	2
REPUBLIQUE DOMINICAINE	2
CROATIE	2
BELGIQUE	2
SENEGAL	2
MALAWI	2
Autres pays	28
Total général	959

Ces chiffres sont des données brutes fournies sans analyse particulière de l'impact sur le taux de criminalité dans le canton de Vaud. Il s'agit d'une photographie des personnes détenues dans les prisons vaudoises à un moment donné.

4. Au 1er décembre 2017, dans les prisons vaudoises, quels est le nombre de détenus sans papier qui séjourne ?

Cette information ne fait pas l'objet de statistiques sur le plan cantonal. Le Conseil d'Etat peut néanmoins préciser qu'à la date demandée, 131 personnes détenues étaient des étrangers résidant à l'étranger, soit une proportion de 13%, et 257 étaient des étrangers sans information de résidence (26%). Pour le reste, 364 des personnes détenues sont des étrangers résidant en Suisse, 205 des Suisses et 2 des Suisses résidant à l'étranger.

5. Le Conseil d'Etat estime-t-il que la situation vaudoise est comparable à la situation des autres

cantons romands ?

Le canton de Vaud compte 21.6% de personnes détenues d'origine suisse, contre 78.4% d'origine étrangère au 1^{er} décembre 2017. Sur un plan fédéral, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le taux d'étrangers en détentions s'élève à 71.5% en 2017. La situation vaudoise ne constitue donc pas une exception.

6. Quels sont les problèmes de cohabitation rencontrés dans nos prisons dus au multiculturalisme ?

Ces enjeux font partie intégrante de la gestion d'un établissement pénitentiaire. L'organisation, l'observation du personnel sur le terrain et la formation initiale et continue des agents de détention permettent de les gérer au quotidien. De façon générale, la pluralité des langues et des cultures occasionne parfois des incompréhensions qui peuvent mener à des tensions. Dans le même ordre d'idée, cela peut occasionner des difficultés pour certaines personnes détenues à comprendre les communications officielles qu'ils reçoivent et de façon plus générale le fonctionnement de la justice suisse.

C'est pourquoi le Service pénitentiaire fait appel à des interprètes lorsque la situation l'exige et que la plupart des documents et directives sont traduits en plusieurs langues. Un effort particulier du personnel est également mis en œuvre pour expliquer aux personnes détenues les différents courriers qu'ils reçoivent. L'objectif est d'éviter que certaines personnes détenues s'arrogent l'autorité d'expliquer les règles (de la prison ou de la justice) aux autres, souvent de manière erronée.

La question des habitudes alimentaires se pose également parfois. La nourriture servie étant la même pour tout le monde, elle ne peut correspondre à l'ensemble des habitudes alimentaires des personnes détenues.

On constate également parfois la formation de clans basés sur l'ethnie, la langue ou la nationalité. Dans ce cas de figure, l'observation, l'anticipation et l'accompagnement du personnel pénitentiaire sont particulièrement importants de façon à proposer des activités et le travail avec comme objectif de favoriser la vie communautaire et prévenir tout risque sécuritaire.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 août 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean